

Séance conjointe des Conseils communal et de l'action sociale du 15 décembre 2025

Présents :

Pour le Conseil communal :

MAES Valérie, Bourgmestre - Présidente
CECCATO Patrice, HOFMAN Audrey, GAGLIARDO Salvatore, KÖSE Ömer, AÏT
OUSSAKOUR Lahcen, VENDRIX Frédéric, membres du Collège
FRANSOLET Gilbert, FRANÇUS Michel, MATHY Arnaud, ~~MICCOLI Elvira~~,
~~TERRANOVA Rosa~~, HANNAOUI Khalid, CLAES Sophie, VANDIEST Philippe,
SELEMBIA Gregory, BENVEGNA Yanni, AGIRBAS Fuat, AÏT ALOUHA Rachida,
CHAOUCH Enissa, TODARO Maria, GILLET Eric, SCIMÈ Alberta, GUDELJ Léa,
BELLAVIA Giacomo, VERSCHEURE Céline, COLOMBINI Sandra, Conseillers

LAFOSSE Maxime, Directeur général adjoint

LEFEBVRE Pierre, Directeur Général

Pour le Conseil de l'action sociale :

VENDRIX Frédéric, Président

WILMOTTE Jean-Marc, RAEPERS Déborah, AMAR Hawa, NAJM EDDINE Chirine,

SELEMBIA Gregory, GILLET Eric, EL HAMYANI Rkia, PONCELET Marie-France,

SEME Ali, PARMENTIER Caroline, Conseillers

LYES Sabine, Directrice générale

Mme la Bourgmestre V. MAES ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux membres des Conseils présents ainsi qu'au public. Elle excuse les absences de Mmes et MM. R. TERRANOVA, E. MICCOLI, G. BELLAVIA et A. SEME.

En préambule, **Mme la Bourgmestre Valérie MAES** explique que la motion qui sera présentée pour approbation en séance du Conseil communal est commune aux membres du CAS et du Conseil communal, est proposée par les groupes PS, PTB et Ecolo et ne peut faire l'objet d'un vote en séance conjointe : il ne peut y avoir de décision soumise au vote lors de conseils communs. Chaque organe – CAS et Conseil communal – devra approuver séparément cette motion. Elle accorde la parole à Mme la Conseillère C. NAJM EDDINE, afin qu'elle explique le cheminement de cette motion commune et ses grandes lignes.

Mme la Conseillère C. NAJM EDDINE explique que du bon financement des CPAS dépendent d'une part la qualité de vie – et le droit à une vie digne – de nos citoyens précarisés et d'autre part les conditions de – et la qualité du – travail des travailleurs sociaux des CPAS. En ce sens, si l'on recommande le traitement de 40 dossiers par agent, nous sommes actuellement au double et nous risquons de passer à 120 dossiers par agent, à la suite de la réforme des droits au chômage et aux difficultés de recrutement. Une réforme, dont les effets se feront sentir au 1^{er} janvier 2026, et dont on ne connaît pas encore les renforts en moyens humains et financiers associés : les émetteurs de ces réformes laissent les communes seules, avec des questions sans réponse. Les réformes fédérales et régionales génèrent plus de pauvreté qu'elles n'en éradiquent. La pauvreté est le signe d'une société malade dont cette société devrait avoir honte et il s'agit aussi de remercier les agents du CPAS et communaux qui, avec leurs moyens, font face à cette pauvreté et accompagnent nos citoyens.

Mme la Bourgmestre V. MAES remercie Mme la Conseillère C. NAJM EDDINE pour cette intervention qui fait sens. Elle rappelle les difficultés que ne manquerons pas de rencontrer les travailleurs sociaux mais aussi les exclus du chômage, dont certains ne pourront bénéficier de l'aide sociale. Si la commune veillera au mieux à accompagner ceux-ci – la solidarité est dans son ADN, à l'horizon 2030, ce n'est pas moins d'un million d'euros qui seront nécessaires, annuellement, pour cet accompagnement. Il y aura forcément des choix difficiles, d'autant plus difficiles qu'ils seront imposés à l'ensemble des communes et particulièrement aux communes dont la population est déjà précarisée, laissant une part de celle-ci à quai. Mme la Bourgmestre V. MAES propose de passer à l'examen du premier point de la séance de ce jour, à savoir le « Rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre public d'action sociale (exercice 2024) ». Elle cède la parole à M. P. LEFEBVRE, Directeur général communal.

M. le Directeur général P. LEFEBVRE précise que la présentation de ce rapport en ces termes est probablement une dernière : la volonté du Gouvernement wallon étant – dans une démarche de simplification administrative – la suppression de ce rapport. Ce qui n'enlèvera rien à la qualité des collaborations et synergies entre la Commune et le CPAS. Cela apparaît dans les documents transmis, il n'y a pas d'innovation majeure dans ce rapport, où figurent les synergies en cours, celles réalisées et celles qui sont récurrentes. Deux nouvelles synergies apparaissent, une en matière de sous-traitance informatique, l'autre en matière d'entretien des arbres fruitiers de la maison de repos. Pour conclure, si le terme de synergie peut faire craindre un mécanisme d'absorption de matières, de compétences, ou autres, il faut l'envisager davantage sous l'angle de plateforme collaborative thématique, tenant compte des spécificités et de l'autonomie de chaque institution. Plutôt anticiper les rapprochements que les subir : les matrices

de coopération restent inchangées, choix assumé par les Directions générales du CPAS et de la Commune, essentiellement en raison d'un manque de moyens. Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE remercie les différents services du CPAS pour la confiance mutuelle accordée au quotidien.

Mme la Conseillère S. CLAES explique rejoindre les propos tenus quant à la forme de ce rapport. Par contre, l'idée des synergies est intéressante et il serait constructif d'évoquer celles-ci, de manière récurrente mais individuelle, en séance du Conseil communal, plutôt que globalement, une fois l'an. Cet examen annuel rendant difficile la perception d'évolutions éventuelles. Certaines synergies – telle le Directeur financier commun – mériteraient d'être débattues et expliquées, afin d'en percevoir la finalité. **Mme la Directrice générale du CPAS S. LYES** et **M. le Directeur général communal P. LEFEBVRE** expliquent que le principe des synergies figure au PST. **Madame la Présidente V. MAES** rappelle que des conventions – présentées aux Conseillers et débattues en séance du Conseil communal – concrétisent ces synergies.

M. le Conseiller G. FRANSOLET explique que la note communiquée est importante et que les points y figurant mériteraient d'être débattus, l'essentiel étant de recentrer le CPAS sur ses missions de base et de mieux aider les habitants de Saint-Nicolas en difficulté, en laissant la commune prendre en charge les services supports. Il conviendrait d'établir une ligne du temps et d'accompagner financièrement ce tableau de synergies et que les moyens dégagés par la mise en commun des services supports soient réinvestis dans l'aide sociale. **Mme la Présidente V. MAES** explique que si les économies réalisées par la mise en commun des services supports pourrait permettre une part du financement de l'aide sociale, à terme, jamais elles ne pourront compenser le million d'euros nécessaire au financement de l'aide liée aux exclusions du chômage. **M. le Conseiller G. FRANSOLET** explique que les problèmes structurels au CPAS – changements de Président, management et ressources humaines instables, déficit de la maison de repos – sont antérieurs à la réforme du chômage et mériteraient d'être réglés.

Mme la Conseillère du CPAS R. EL HAMYANI souhaite communiquer l'avis du PTB quant au rapport de synergie présenté. Il convient de distinguer les formes de synergies : celles qui concernent les ressources extérieures ou des services support – tel les marchés relatifs aux assurances – et qui renforcent la cohérence de l'action publique, auxquelles le PTB est favorable. Par contre, les synergies touchant au personnel communal et du CPAS – à l'exception des collaborations ponctuelles, répondant à des besoins spécifiques et apportant une plus-value – provoquant une dilution des tâches, une augmentation de la charge de travail, avec à terme, une diminution du service rendu au public, sont à proscrire. Le transfert des matières sociales communales vers le CPAS confisquerait le débat public, les séances du CAS se tenant à huis-clos. Quant au fond, le CPAS agit comme un filet de sécurité en garantissant des droits fondamentaux, quand les services communaux relèvent du vivre-ensemble et s'adressent à un large public. Il s'agit donc d'approches complémentaires. Enfin et à l'avenir, ces synergies devraient être abordées en consultation des Conseils du CPAS et de la Commune, afin de rendre les décisions prises légitimes, équilibrées et comprises. **Madame la Présidente V. MAES** rappelle que le recours à des ressources extérieures est utilisé pour des missions spécifiques, qui ne peuvent être assumées par nos agents, du CPAS ou de la commune. Elle confirme que si les missions du CPAS et du service social peuvent se rejoindre dans un grand ensemble, elles ont chacune leurs particularités. Enfin, les synergies sont abordées en séance de concertation commune-CPAS et c'est le principe d'un travail collaboratif qui prévaut.

Mme la Bourgmestre V. MAES propose de passer à l'examen du point 2 : « MRS Springuel-Hellin – Etat des lieux ». Elle cède la parole à **Mme la Directrice générale du CPAS S. LYES** qui annonce la recherche d'une Direction a.i., en raison de l'absence pour maladie de la Direction titulaire, à travers une demande de prestation de service. Le service administratif contacte les hôpitaux et services sociaux pour communiquer la présence de places vacantes au sein de la MRS. La pénurie d'infirmière reste d'actualité, malgré les nombreuses recherches – réseaux sociaux, FOREM, UVCW, ..., ce déficit étant compensé par une augmentation des aides-soignants ayant reçu une formation spécifique. Une épidémie conséquente a été maîtrisée, non sans devoir louer du matériel spécifique et augmenter les prestations des soignants. L'arrivée d'une nouvelle infirmière en chef a permis l'amélioration de l'ambiance au sein de la MRS et la création d'une dynamique positive.

M. le Conseiller G. FRANSOLET demande où en sont les contacts pris avec d'autres institutions quant à la cession de la MRS. **Madame la Présidente V. MAES** explique que des documents ont été adressés aux trois institutions contactées dans ce cadre, lesquelles doivent analyser ceux-ci. La période de la fin de l'année, chargée en obligations pour ces institutions, est probablement peu propice à une analyse aboutie, chronophage au vu de la quantité de documents envoyés. Si ces institutions ont marqué leur intérêt, à ce jour, les informations relatives aux modalités d'une éventuelle cession sont totalement inconnues. **M. le Président du CPAS F. VENDRIX** ajoute que des préposés du CHC ont effectué une visite de la MRS récemment.

Mme la Conseillère S. CLAES demande si la Direction absente sera bien remplacée, si les normes en matière de personnel d'encadrement sont respectées et si le recours à du personnel indépendant ou à des agences de placement est envisagé. **Mme la Directrice générale du CPAS S. LYES** annonce, comme évoqué supra, la désignation prochaine d'une Direction a.i. et explique qu'il manque actuellement deux équivalents temps-pleins, compensés par le recours à l'intérim, sans recours aux agences de placement.

Mme la Conseillère R. AÏT ALOUHA s'inquiète d'une part du devenir des travailleurs de la MRS, légitimement inquiets pour leur avenir et d'autre part pour la qualité et la continuité des soins prodigués, sans verser dans l'illégalité. **M. le Président du CPAS F. VENDRIX** rappelle que la présence, à chaque pose, d'une infirmière, est

assurée, raison pour laquelle il existe un recours à l'intérim. **Mme la Directrice générale du CPAS S. LYES** précise que les aides-soignants titulaires d'une formation complémentaire, ne posent aucun acte illégal. Pour exemple, ils accompagnent l'infirmière lors de la distribution des médicaments et s'assurent que le résident prend bien ceux-ci.

Mme la Bourgmestre V. MAES propose de passer à l'examen du point 3 : « Présentation des initiatives mises en place par le CPAS dans le cadre des réformes du chômage et de l'insertion professionnelle ». Elle cède la parole à **M. le Président du CPAS F. VENDRIX**, celui-ci remercie la Direction générale du CPAS et les responsables du service social, où l'on retrouve désormais plusieurs cellules : cellule « Nouveaux dossiers », accueil et premiers contacts, analyse préliminaire et orientation ; cellule « RIS et aides équivalentes », gestion des demandes et ouverture des droits, réinsertion des étudiants, cours de français ; cellule « Réinsertion professionnelle », orientation, formation et développement des compétences ; cellule « Réinsertion sociale », favoriser la réinsertion des bénéficiaires en difficulté, en travaillant les conditions de vie de base – logement, santé, gestion du quotidien et bien-être ; cellule « Energie » et cellule « Médiation de dettes ». Trois travailleurs sociaux sont en charge des nouveaux dossiers, dont cinquante sont attendus au mois de janvier 2026, soixante-trois en mars et septante en avril, chiffres provisoires, susceptibles de modifications. Des communications ont été effectuées, notamment sur la page FB du CPAS, qui détaillent précisément les démarches et procédures à suivre pour les bénéficiaires du chômage en fin de droits.

M. le Conseiller E. GILLET explique que, dans le cadre de la constitution des dossiers des nouveaux bénéficiaires, outre la surcharge de travail, des tensions pourraient apparaître. Il convient d'être attentif au bien-être du personnel, personnel qui pourrait être victime d'agressivité, en assurant sa sécurité et son soutien.

Mme la Conseillère C. VERSCHEURE explique se réjouir de la réorganisation et de la spécialisation telle que présentée supra pour l'accueil des bénéficiaires potentiels et de l'engagement d'assistants sociaux supplémentaires, même si ces engagements arrivent un peu tard, au vu notamment de la nécessité de formation préalable. **M. le Président du CPAS F. VENDRIX** explique que cinq travailleurs sociaux supplémentaires seront engagés, en accord avec la commune, dont certains sont déjà actifs dans le cadre de remplacements. **Madame la Présidente V. MAES** explique que trois personnes, engagées dans le cadre de la subvention « Collignon » et malgré la disparition de celle-ci, conserveront leur emploi. Au surplus, deux travailleurs sociaux supplémentaires viendront renforcer ces équipes, auxquelles s'ajoutera aussi un renfort administratif.

A l'issue de cette séance conjointe, Mme la Bourgmestre V. MAES remercie les participants à la séance conjointe, qu'elle lève à 19h27.

POUR LE CONSEIL COMMUNAL,

Pierre LEFEBVRE
Directeur général

Valérie MAES
Présidente

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE,

Sabine LYES
Directrice générale

Frédéric VENDRIX
Président